



# Assemblée générale

Distr. limitée  
13 août 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Conférence des Nations Unies de 2014 pour les annonces de contributions aux activités de développement

New York, 10 novembre 2014

### Projet de rapport

#### A. Ouverture et durée de la session

1. Par sa résolution 45/215, l'Assemblée générale a notamment décidé que l'adoption et la signature de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement seraient remplacées par l'adoption d'un rapport de procédure.
2. La Conférence s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 10 novembre 2014.
3. La Conférence a été ouverte par [à compléter].

#### B. Participation

4. Ont participé à la Conférence les représentants des États suivants : [à compléter].
5. Ont également participé à la Conférence les représentants des organes et organisations des Nations Unies, ainsi que des institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après : [à compléter].

#### C. Élection du Bureau

6. À sa séance du 10 novembre, la Conférence a élu par acclamation les responsables suivants :  
Président : [à compléter].  
Vice-présidents : [à compléter].



## **D. Documentation**

7. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/69/63-E/2014/10);

b) Note du Secrétaire général sur les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/CONF.208/2014/1);

c) Note du Secrétaire général sur l'état, au 30 juin 2014, des contributions annoncées ou versées pour 2014 lors de la Conférence des Nations Unies de 2013 pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/CONF.208/2014/2);

d) Projet de rapport (A/CONF.208/2014/L.1);

e) Renseignements utiles sur les programmes et fonds concernés par la Conférence de 2014.

## **E. Annonces de contributions**

8. La Conférence a entendu les annonces de contributions à un ou plusieurs des programmes ou fonds faites par un certain nombre de gouvernements; elle a pris note du fait que plusieurs gouvernements n'étaient pas en mesure d'annoncer le montant de leurs contributions mais se proposaient d'en informer le Secrétaire général dès que possible après la clôture de la Conférence.

---